



Offensive antisyndicale aux USA : après le Wisconsin, la Floride

Par [Pierre Dubuc](#)

Mondialisation.ca, 13 mars 2011

lautjournal.info 13 mars 2011

Région : [États-Unis](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

✖ L'offensive antisyndicale bat son plein aux États-Unis. L'État du Wisconsin vient d'adopter une loi qui change de façon significative les règles du jeu pour les employés du secteur public en limitant la négociation collective au salaire - toute augmentation ne devant pas dépasser l'indice des prix à la consommation, à moins d'être approuvée par référendum - en obligeant chaque syndicat à tenir un vote de leurs membres à chaque année pour confirmer leur adhésion syndicale, et en mettant fin au prélèvement automatique des cotisations syndicales. Des mesures semblables sont présentement à l'étude en Ohio, au Michigan, en Iowa et en Indiana.

La Floride n'est pas en reste. Sa législature vient d'adopter des mesures liant la paye des enseignantes et des enseignants à la performance de leurs étudiants, tout en donnant la possibilité aux commissions scolaires de congédier plus facilement les enseignants dont les résultats des élèves seraient médiocres.

La nouvelle législation remet en question le système de rémunération existant depuis des décennies et la sécurité d'emploi.

Les partisans de cette réforme disent qu'elle permettra de mieux rémunérer les « bons profs » et de remplacer la règle de l'ancienneté par celle de la performance de leurs élèves. Les écoles moins performantes pourront, soutiennent-ils, embaucher de meilleurs profs.

Robert Dow, le président du Palm Beach County Association Teachers Association, ne partage pas cet avis. Il y voit le signe de la charge antisyndicale qui balaie actuellement les États-Unis. La loi est taillée sur mesure pour réduire le déficit de 3,6 milliards de dollars de l'État. L'appui militant apporté à cette législation par les membres du Tea Party confirme cette interprétation.

En vertu de cette législation, la performance des élèves, lors de tests, comptera pour la moitié de l'évaluation d'un nouvel enseignant. L'autre moitié relèvera de l'appréciation de la direction d'école. À partir du mois de juillet, les nouveaux enseignants signeront des contrats d'une seule année. Le renouvellement de leur contrat dépendra de leur évaluation.

L'auteur du projet de loi a expliqué que la nouvelle législation était rendue nécessaire pour avoir droit aux subventions fédérales de 700 millions de dollars dans le cadre du programme Race to the Top de l'administration Obama.

Les syndicats d'enseignants remettent en questions ce mode d'évaluation qui ne tient pas

compte des caractéristiques socio-économiques et culturelles des élèves et de leur milieu familial et social. Ils y voient plutôt une mesure pour se débarrasser des enseignants d'expérience et diminuer ainsi la masse salariale.

Pour comprendre la situation aux États-Unis et l'implantation du modèle américain au Québec, nous vous invitons à vous procurer le carnet no. 6 de l'aut'journal : Éducation : Le virage américain. Suivi de L'école finlandaise. ([Pour commander, cliquez ici](#)).

À lire également : [Le miroir auxalouettes du tandem Legault-Sirois; La paie aux mérites pour les enseignants](#). Par Monique Pauzé, présidente du Syndicat de l'enseignement de Champlain

Sur l'offensive antisyndicale américaine, lire :

[La charge contre le secteur public et le mouvement indépendantiste](#)

[Wisconsin : la population américaine appuie les syndiqués](#)

America is not broke par Michael Moore (<http://www.vigile.net/America-Is-NOT-Broke>)

La source originale de cet article est lautjournal.info

Copyright © [Pierre Dubuc](#), lautjournal.info, 2011

Articles Par : [Pierre Dubuc](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca